



Changement de statut séjour étudiant

Par **Dabalgo**, le **23/04/2016** à **15:58**

Bonsoir, rnrnj'ai un séjour étudiant je suis en France de plus de 3 ans et mon frère et ma soeur on des séjours liens personnel et familiaux. rnrnma question est la suivante : est ce que je peux changer de statut c'est à dire avoir moi aussi un séjour lien personnel et familial ? rnrnC'est un peu urgent, merci de votre compréhension .

Par **dany2**, le **04/05/2016** à **18:02**

salut ,rne je suis dans la même situation que vousrnsi jamais vous aurez une réponse contactez moi svprnou si jamais j'aurais quelques réponses je vous met au courantrncordialement

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **19:11**

Bonsoir,rn[citation]des séjours liens personnel et familiaux. rn[/citation]rnLire vie privée et familialern[citation] moi aussi un séjour lien personnel et familial ? rn[/citation]rnSi vous vous mariez c'est possible.rnIl faut avoir un motif et non pas simplement barrer une case.rnSoit vous pouvez bénéficier du regroupement familial (avec un/une épouse ou un PACS) soit pas le cas.